

publicité essentiellement. Par une publicité «nationale» qui ne concurrencera pas celle des médias régionaux. Par des annonceurs qui ont ainsi la possibilité de supporter en «bons citoyens corporatifs» les objectifs ou l'existence de **RECTO VERSO**. Des annonceurs qui devront croire à une presse indépendante, et qui ne s'ingéreront jamais, c'est absolu, dans le reste du contenu rédactionnel du magazine.

LE POLITIQUE

RECTO VERSO est un magazine socio-politique. Certains-es penseront: «pas encore la politcaillerie et la politique partisane!». Pas nécessairement. C'est la différence entre LA politique et LE politique. LE politique, c'est la façon de vivre en société, d'organiser la société, de régler les rapports de force et d'intérêts, les relations entre l'individu et sa collectivité, internationale et locale. LA politique n'en est qu'une facette bien petite.

Un magazine INDÉPENDANT, ça veut dire qu'il n'est relié ni officiellement ni officieusement à aucun parti politique, aucun syndicat, aucune organisation ou mouvement social. Ça veut dire aussi indépendant de tout groupe, aussi bien intentionné soit-il.

Vous le verrez, nous féminisons nos textes, car nous n'avons jamais cessé de croire que la langue est un outil politique en constante évolution qui nous change autant que nous la changeons.

Une autre particularité de **RECTO VERSO** est d'être pan-qubécois dans tout son contenu. Ce n'est pas un magazine produit à Montréal ou à Québec qu'on espère être accessoirement intéressant pour les autres. Rien de nouveau là non plus: même dans son ancienne formule, le magazine était lu (par abonnement) en majorité à l'extérieur de ces grands centres. Il faut mériter cette attention. Même s'il coûte évidemment plus cher de produire un magazine en scrutant constamment les grands espaces, c'est un parti pris politique, pour nous, de nous attacher à l'ensemble de la population du pays. ●

Un magazine INDÉPENDANT, ça veut dire qu'il n'est relié ni officiellement ni officieusement à aucun parti politique, aucun syndicat, aucune organisation ou mouvement social. Ça veut dire aussi indépendant de tout groupe, aussi bien intentionné soit-il.



La Commission des Normes du Travail vous conseille...

HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

Le salaire minimum sera augmenté à compter du 1^{er} octobre 1997. Les nouveaux taux du salaire minimum sont :

- Taux général : **6,80 \$ l'heure**
- Salariés qui reçoivent habituellement des pourboires : **6,05 \$ l'heure**
- Domestiques qui résident chez leur employeur : **264 \$ par semaine pour une semaine normale fixée à 49 heures.**

RÉDUCTION GRADUELLE DE LA SEMAINE DE TRAVAIL

À compter du 1^{er} octobre 1997, jusqu'au 1^{er} octobre de l'an 2000, la semaine normale de travail sera réduite graduellement de 44 heures à 40 heures. Ainsi, la semaine normale de travail passera :

- de 44 h à 43 h le 1^{er} octobre 1997;
- de 43 h à 42 h le 1^{er} octobre 1998;
- de 42 h à 41 h le 1^{er} octobre 1999;
- de 41 h à 40 h le 1^{er} octobre 2000.

La semaine normale de travail, telle que fixée par la Loi sur les normes du travail, permet de déterminer à partir de quand un salarié ou une salariée

effectue du temps supplémentaire payé avec une majoration de 50% (temps et demi) de son salaire habituel.

Il y a quelques exceptions à l'application des dispositions relatives à la semaine normale de travail, notamment dans des établissements où une convention collective, une sentence arbitrale ou un décret est en vigueur.

En cas de doute, informez-vous auprès des Services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

Pour toute information relative au salaire, à la semaine normale de travail ou à toute autre norme du travail, contactez les Services à la clientèle de la Commission des normes du travail :

Grande région de Montréal : **873-7061**
Ailleurs au Québec (sans frais) : **1 800 265-1414**
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail